L'échophile

Saint-Philippe

À SURVEILLER

Programmation des loisirs

> À SAINT-PHILIPPE, ON A DES LIMITES!

Collecte de sang de la mairesse

RAPPEL

La collecte se tiendra à l'hôtel de Ville (Salle du conseil)

Les donneurs sont attendus en grand nombre à la collecte de sang de la mairesse qui aura lieu le jeudi 6 juin prochain au 2225, route Édouard-VII, entre 13 h 30 et 20 h.

Bienvenue à tous!

Volume 23, Numéro 2 • Été 2013

Sommaire

VOTRE MUNICIPALITÉ, À VOTRE SERVICE !

SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Les séances ordinaires du conseil municipal se tiennent à la salle du conseil située au 2235, route Édouard-VII, à **19 h 30**.

PROCHAINES SÉANCES

Mardi 11 juin 2013
Mardi 9 juillet 2013
Mardi 13 août 2013

HORAIRE – ADMINISTRATION ET TRAVAUX PUBLICS

Hôtel de Ville

Lundi au jeudi :	8 h 15 à 12 h et 13 h à 17 h
Vendredi :	8 h 15 à 12 h 15

Travaux publics

Lundi au jeudi :	7 h 00 à 12 h et 13 h à 16 h 30
Vendredi :	7 h 00 à 13 h

Jours fériés – bureaux fermés

Fête nationale	24 juin 2013
Fête de la confédération	1er juillet 2013

SITE INTERNET

www.municipalite.saint-philippe.qc.ca

NUMÉROS UTILES

Pour toute urgence : 911
Hôtel de Ville
2225, route Édouard-VII, Saint-Philippe, Québec J0L 2K0

Téléphone : **450 659-7701**
Télécopieur : **450 659-7702**
Service de sécurité incendie :
2700, route Édouard-VII **450 659-0204**
Service du génie et des travaux publics :
68, montée Monette **450 659-0204**
Service de planification et de l'aménagement du territoire :
2225, route Édouard-VII ..... **450 659-7701 postes 225,231**
Bibliothèque municipale :
2223, route Édouard-VII ..... **450 659-7701 postes 233, 234**
Télécopieur : **450 659-5354**
Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire
2225, route Édouard-VII ..... **450 659-7701 poste 230**
Régie intermunicipale de police Roussillon : 450 638-0911
Contrôle des animaux : **450 638-9698**
MRC de Roussillon -
Ligne Info-Collectes pour les collectes
des déchets et des matières recyclables **514 928-5227**

Sommaire 2
Mot de la mairesse 3
Vie municipale 4
Service de planification et de l'aménagement du territoire 8
Service du génie et des travaux publics 10
Service de sécurité incendie 13
Régie intermunicipale de police Roussillon 14
MRC de Roussillon 15
Semaine de la Municipalité 16

Coordination : Nicole Benjamin, en collaboration avec les divers services de la Municipalité.
Graphisme et impression : Communications graphiques Point de mire • www.pointdemire.net

Le journal L'Échophile est imprimé sur du papier 100% recyclé

Votre conseil municipal

Jean-Claude Poissant

Conseiller district no. 1

Jocelyn Bouillon

Conseiller district no. 2

Richard Bagg

Conseiller district no. 3

Johanne Beaulac

Conseillère district no. 4

Sylvie Messier

Conseillère district no. 5

Daniel Clermont

Conseiller district no. 6

maire suppléant du 12 février au 3 novembre

Mot de la mairesse

Chères concitoyennes,
Chers concitoyens

Suite à la fermeture de notre centre communautaire, nous avons dû rapidement trouver une solution de remplacement. C'est donc avec plaisir que je vous annonce que l'Église de Saint-Philippe deviendra sous peu propriété de la Municipalité. En effet, une entente a été entérinée par le conseil municipal, lors de la séance spéciale qui s'est tenue le 16 avril dernier. Les deux parties, la Paroisse et la Municipalité, se sont entendues pour une somme de 147 500 $. Cette somme vise l'acquisition des espaces extérieurs adjacents à l'église représentant une superficie approximative de 75 000 pi². L'église quant à elle, deviendra la propriété de la Municipalité gratuitement. Je vous rappelle que le centre communautaire avait été rétrocédé à la Municipalité mais que le terrain appartenait toujours à la Paroisse. Grâce à cette entente, nous régularisons cette situation.

Cela dit, les lieux seront principalement voués à un usage social, culturel et communautaire. Or, il reste encore certaines modalités à régler avant d'officialiser le tout par un acte notarié. « Quelques petits détails demeurent à peaufiner quant au partage des lieux. La fabrique conservera des plages horaires pour le culte », dont les mariages et funérailles. Toutes les installations à caractère religieux dans l'édifice seront conservées. L'édifice sera adapté pour présenter, sur une base régulière et soutenue, des activités culturelles, sociales et communautaires. La Municipalité assumera dorénavant les coûts reliés à la rénovation, à l'entretien et au maintien des lieux.

Dans un autre volet, l'année 2013 sera une excellente occasion pour se préparer à l'obtention d'un quatrième fleuron en embellissant nos propriétés. Qui sait, nous pourrions, grâce à l'effort collectif, tenter de remporter cet honneur lors de la visite des évaluateurs en 2014. La prochaine fois sera la bonne !

Également, je tiens à vous rappeler que la collecte de sang, en collaboration avec le Café liberté 50, se tiendra le 6 juin 2013, l'hôtel de ville au 2235, route Édouard-VII de 13 h 30 à 20 heures. Cette année, j'ai l'immense privilège d'avoir comme co-présidente d'honneur Joanie Lachapelle, également porte-parole pour Leucan. Joanie est la fille d'un de nos employés municipaux. Dès l'âge de trois ans, Joanie a combattu avec courage un cancer. Elle a dû avoir recours, à plusieurs reprises, à des transfusions sanguines. Elle est maintenant en rémission depuis deux ans. N'oubliez pas qu'un seul don de sang peut sauver jusqu'à trois vies.

En terminant, je vous invite à participer aux nombreuses activités qui auront lieu au cours des prochaines semaines dont, la vente-débarras annuelle, la Semaine de la municipalité, la Fête nationale, les jeudis en culture, les mardis actifs…..vous trouverez toute la programmation dans le cahier loisirs.

Je souhaite à tous et chacun une bonne saison estivale et je vous invite à la prudence sur la route des vacances. Bon été !

La mairesse de Saint-Philippe
Lise Martin

Saint-Philippe

Bienvenue
AUX NOUVEAUX RÉSIDENTS

Le Conseil municipal souhaite la **bienvenue à tous les nouveaux résidents de Saint-Philippe**. Espérant que vous vous y plairez et que vous saurez profiter de la belle qualité de vie qui vous y est offerte.

ACQUISITION DE L'ÉGLISE DE SAINT-PHILIPPE

La conclusion de la transaction pour l'acquisition de l'église de Saint-Philippe entre la Paroisse et la Municipalité est le résultat d'échanges qui se sont déroulés au cours de la dernière année dans une perspective gagnant-gagnant pour les partenaires. Cette entente marque un pas important dans le cadre du projet de revitalisation du noyau villageois que la municipalité envisage d'entreprendre à brève échéance.

Rappelons qu'une rencontre a eu lieu le 2 mai dernier à 19 h 30 pour informer les citoyens relativement à la vente de l'église. Des représentants de la paroisse, l'Évêque auxiliaire, Mgr Louis Dicaire, ainsi que des représentants de la municipalité étaient présents pour cette occasion. Une soixantaine de citoyens se sont déplacés pour assister à cette rencontre d'information.

PATRIMOINE DE CHEZ NOUS

Il y a maintenant près de cent ans, monsieur Alexandre Binette et son épouse Madame Suzanne Tremblay empruntaient 8 500 $ pour se faire construire une résidence au 45, rang St-Claude. Ils la désiraient plus majestueuse que celle d'un voisin sur le rang St-Marc. Monsieur Binette confia la conception à un architecte qui lui proposa un style « Second empire ». Ce style est une adaptation québécoise du style anglais victorien. Les murs de briques rouges sont coiffés d'un toit à la Mansart. Toute la famille s'installa dans la maison de 10 pièces.

Les repas se prenaient dans une cuisine en lattes de cèdre rouge avoisinant les quatre cents pieds carrés. Le luxe des chambres à coucher se caractérisait par des murs de plâtre et des planchers de pin rouge. Monsieur Binette épatait par ses salons avec des boiseries superbes, des rosaces, moulures et corniches de plâtre au plafond.

A la mort d'Alexandre, Olivier, son fils, hérita et occupa seul cette maison jusque dans les années 1970. Son neveu Eugène prit la relève dans une controverse quant à la légitimité des testaments de son grand-père et de son oncle.

Finalement, Eugène Binette vend les terres à monsieur Léopold Lamoureux et vit dans la maison avec sa famille et des enfants en garde. En tout, vingt-six personnes partageaient l'unique salle de bain. Un horaire était respecté car les enfants remplissaient presque tout l'autobus scolaire.

De 1986 à 1992, les propriétaires se succèdent et la maison manque d'entretien. C'est en 1992, que Michel Rodier achète et décide de redonner ses lettres de noblesse à la résidence. Les planchers ont été peinturés ou recouverts de contre-plaqué, la plomberie et l'électricité sont en piteux état. Les travaux se succèdent.

45, rang St-Claude

La construction d'un chenil se fait sur le terrain et son épouse l'exploite. La réputation du chenil, le cachet de la maison rénovée et les contacts font en sorte que Jean-Luc Mongrain décide d'y enregistrer une émission. C'est le début de tournages de séries télévisées comme « La Grande Ourse », « Mirador », et de courts métrages pour la télévision ontarienne. La beauté des pièces restaurées et l'aménagement paysager intéressent les cinéastes. Marc Messier, Élyse Guilbeaut, Mario St-Amand et Pascale Buissières sont des artistes qui ont adoré tourner à cette résidence de Saint-Philippe.

Cette maison du rang St-Claude est le premier joyau que nous vous présentons dans la découverte du Patrimoine de Saint-Philippe dont nous pouvons être fiers.

TRAVAUX RANG SAINT-ANDRÉ

TRAVAUX 1919

TRAVAUX 2013

FERMIÈRE DE L'ANNÉE

Lors d'une réunion tenue le 9 mai 2013, madame Claire Legrand a été nommée Fermière de l'année.

Pour souligner sa nomination, un bouquet de fleurs ainsi qu'une plaque lui ont été remises par la Présidente du Cercle de Fermières du Québec, madame Louisa Provost, accompagnée de madame Colette Bergeron.

Félicitations !

Des barils d'eau de pluie sont encore disponibles pour les citoyens au coût de 30$ chacun, en communiquant avec le Service du génie et des Travaux publics.

LA SOIRÉE Hommage aux bénévoles À SAINT-PHILIPPE

Dans le cadre de la Semaine de l'action bénévole, près de cent quatre-vingts bénévoles œuvrant au sein de différents organismes ont répondu à l'invitation du conseil municipal, le samedi 27 avril dernier à l'Espace Rive-Sud, situé au Club de golf de La Prairie.

Madame Lise Martin, mairesse, a profité de l'occasion pour souligner l'apport inestimable des bénévoles dans notre communauté.

Grâce à vous, chers bénévoles, notre vie municipale est plus rayonnante chaque jour!

Merci !!!

VENTE-DÉBARRAS ANNUELLE À SAINT-PHILIPPE

LA VENTE-DÉBARRAS AURA LIEU LES 1ER ET 2 JUIN 2013 ENTRE 7 H ET 18 H

La vente-débarras se déroulera au Parc Gérard-Laframboise (1er juin seulement) ainsi que partout sur le territoire de la municipalité de Saint-Philippe les 1er et 2 juin.

Vous pourrez vous procurer un feuillet où apparaîtront les adresses des résidences inscrites à la vente-débarras, à l'Hôtel de Ville de Saint-Philippe lors de la vente du 1er juin.

En cas de pluie, il n'y aura aucun report.

NOUVEAUX LOGEMENTS SOCIAUX ET COMMUNAUTAIRES / LES HABITATIONS LA GAILLARDE

Logements pour personnes âgées

LE JOUR DE LA TERRE

En marge du jour de la terre le 22 avril dernier, madame Lise Martin, mairesse a participé à la plantation d'un arbre au parc Gérard-Laframboise. Cet évènement se voulait une prise de conscience face à l'importance de sauvegarder la planète. Chaque personne peut, par des gestes simples, concrets et peu coûteux, y contribuer à sa façon.

La Municipalité de Saint-Philippe vous encourage à poser des gestes pour préserver l'héritage que nous laisserons à nos enfants et petits-enfants.

Sur la photo, dans l'ordre habituel :

Ghislaine Paradis, Hélène Lacharité madame Françoise, Nicole Benjamin, Secrétaire-trésorière adjointe, Sylvie Duceppe, petite fille de madame Paradis Lise Martin, mairesse, Louisa Provost, Cercle de Fermières

Mise à jour de la politique familiale et démarche municipalité amie des aînés

PREMIÈRE RENCONTRE

Le comité de pilotage a été formé au cours des derniers mois, afin de réviser la politique familiale municipale (PFM) et d'entreprendre la démarche Municipalité Amie des Aînés (MADA).

Venez rencontrer Monsieur Vincent Robidas, chargé de projet, qui soutiendra la réalisation de cette démarche :

Mercredi 29 mai 2013 - 13 h 30
À l'hôtel de ville de Saint-Philippe, 2235, route Édouard-VII
N'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez vous impliquer dans ce comité au (**450 659-7701, poste 258)**.

ASSOCIATION HOCKEY MINEUR DE DELSON

Tournoi provincial Novice Atome
Pee-wee de Delson

La Municipalité a octroyé un soutien financier de 300 $ à l'association de hockey mineur de Delson pour l'organisation du Tournoi provincial.

Madame Lise Martin, mairesse a procédé à la mise au jeu officielle en compagnie de plusieurs dignitaires.

À SAINT-PHILIPPE, ON A DES LIMITES!

Prochainement, le conseil municipal adoptera un règlement visant à modifier la limite de vitesse sur certaines rues de la municipalité. Ainsi, la limite de vitesse dans tous les quartiers résidentiels de Saint-Philippe et sur certaines artères principales passera de 50 à 40 km/h. Vous verrez apparaître graduellement les nouveaux panneaux de signalisation.

Ainsi, des panneaux de signalisation situés aux abords des secteurs résidentiels seront changés et afficheront MAXIMUM 40 – SECTEUR. Aussi, la Municipalité lancera une campagne publicitaire.

Le nouveau règlement entrera en vigueur 90 jours après son adoption par le conseil municipal. L'implantation des panneaux de signalisation sera complétée par la suite. Les conducteurs doivent en tout temps respecter la signalisation et les limites de vitesse en vigueur.

« La sécurité routière est une priorité pour le conseil municipal. Nous tenons à réduire la limite de vitesse principalement dans les rues résidentielles, mais nous voulons également aller plus loin en profitant de l'occasion pour sensibiliser l'ensemble des citoyens à l'importance d'adopter des comportements sécuritaires lorsqu'ils sont au volant. »

En bref, les rues résidentielles passeront à 40 km/h, les artères principales demeureront à 50 km/h, de même les abords des écoles et de certains parcs qui demeureront à 30 km/h.

« Nous comptons sur la collaboration de l'ensemble des citoyens. Il y va de la sécurité de tous. La réduction de notre vitesse de conduite ainsi qu'un plus grand respect des piétons, des cyclistes et de l'ensemble des règles du *Code de la sécurité routière* peuvent vraiment faire une grande différence. Nous avons tous la responsabilité de faire notre part. »

CAMPAGNE DE FINANCEMENT DE LEUCAN

DÉFI TÊTES RASÉES
SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU
26 MAI 2013 (CARREFOUR RICHELIEU DE 10 H À 14 H)

Portes-paroles

Bruno Heppell de l'école de football et Joanie Lachapelle de Saint-Philippe

Le Défi têtes rasées[MD] Leucan est une activité de financement majeure qui mobilise la communauté dans un élan de solidarité, afin d'offrir des services aux familles d'enfants atteints de cancer.

Les participants du Défi têtes rasées Leucan mettent leur propre tête à prix pour amasser des dons auprès des gens de leur entourage : famille, amis, voisins et collègues. C'est aussi un geste de soutien envers les enfants qui subissent, lors de la chimiothérapie, une altération de leur image corporelle par la perte des cheveux.

Le Défi têtes rasées Leucan est le plus important événement de la province où les gens se font raser et amassent des fonds pour la cause des enfants atteints de cancer.

Pour en savoir plus sur cet événement unique ou pour participer individuellement ou en groupe, rendez-vous au www.tetesrasees.com.

MONTÉRÉGIE RELEVEZ LE DÉFI
450 378-5509 OU 1 866 378 5509

INTERNET HAUTE VITESSE BONNE NOUVELLE !

La COOP de Saint-Mathieu a procédé récemment à l'installation de deux nouvelles antennes permettant ainsi de desservir un plus grand nombre de résidents dans le secteur rural !

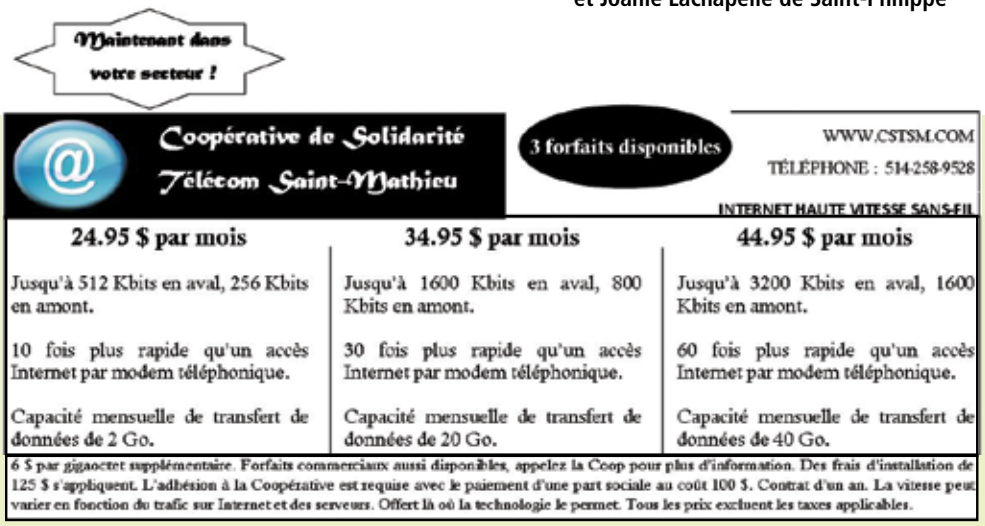

CET ÉTÉ, PRENEZ LE TEMPS DE FAIRE UN DON DE SANG !

Avec l'arrivée de la belle saison, pourquoi ne pas prendre une heure pour sauver des vies? Il vous suffit de prendre le temps de faire un don de sang! Participez à la collecte de Saint-Philippe, le jeudi 6 juin prochain.

Organisée par la mairesse de Saint-Philippe, madame Lise Martin et sous la co-présidence d'honneur de Joanie Lachapelle, la collecte en collaboration avec Café Liberté 50, se déroulera à l'Hôtel de ville, situé au 2235, route Édouard-VII, à Saint-Philippe. Les donneurs sont attendus entre 13 h 30 et 20 h et le comité organisateur souhaite y accueillir 75 donneurs.

Même en période estivale, 1 000 dons de sang sont nécessaires chaque jour pour répondre à la demande des centres hospitaliers de la province. Au Québec, toutes les 80 secondes une personne a besoin de sang. Comme les produits sanguins ont une durée de vie limitée, il est primordial de maintenir la réserve de sang des Québécois à un niveau suffisant. Toute personne en santé, âgée de 18 ans et plus et répondant aux critères d'admissibilité d'Héma-Québec, peut donner du sang tous les 56 jours, soit six fois par année. Il est conseillé d'avoir mangé et de s'être bien hydraté avant de se présenter sur un site de collecte.

Pour vérifier son admissibilité au don de sang, on peut téléphoner au 1 800 847-2525 ou consulter le site web d'Héma-Québec au www.hema-quebec.qc.ca, section Donner.
Donnez du sang. Donnez la vie.

Service de planification et de l'aménagement du territoire

HAUTES HERBES ET MAUVAISES HERBES

La Municipalité tient à vous rappeler qu'en vertu du règlement de nuisances, il est prohibé de laisser sur un lot ou un terrain vacant des branches, des broussailles ou des mauvaises herbes d'une hauteur de plus de 30 centimètres (30 cm) ou d'y laisser subsister des branches ou des arbres morts ou présentant un risque pour la sécurité ou la santé publique; ne pas entretenir la pelouse de ce terrain ainsi que celle située dans l'emprise de la rue de manière à ce que la pelouse excède une hauteur de quinze centimètres (15 cm); d'occasionner, de permettre ou de tolérer le remplissage ou nivelage de ce lot ou terrain avec des déchets, détritus, branches, broussailles, arbres, béton bitumineux, matériaux de démolition autre que de la pierre, de la brique ou du béton ou avec toute autre substance ou matière contaminée, polluante, inflammable, fétide ou dangereuse. Il s'agit également d'un excellent moyen de contrer l'herbe à poux.

De plus, pour un usage de type habitation, aucun entreposage extérieur n'est autorisé à l'exclusion de l'entreposage de bois de chauffage sous certaines conditions.

FOYERS EXTÉRIEURS ET PERMIS DE BRÛLAGE

La Municipalité tient à vous informer qu'en vertu du Règlement de zonage numéro 401, un seul foyer extérieur, est autorisé par terrain. Ce dernier doit être situé à 3 mètres du bâtiment principal et de toute construction ou équipement accessoire et, à 1,5 mètre de toute ligne de terrain.

Un foyer doit respecter une hauteur maximale de 2 mètres, incluant la cheminée. Seuls les matériaux suivants sont autorisés : la pierre, la brique, les blocs de béton architecturaux, le pavé imbriqué, le métal breveté et conçu spécifiquement à cet effet.

Le foyer doit être pourvu d'une cheminée elle-même munie d'une grille pare-étincelles.

Si toutefois vous désirez faire brûler à ciel ouvert des matériaux de construction, branches ou toutes autres matières, **un avis de brûlage est obligatoire**. Ce dernier vous sera émis par le Service de sécurité incendie au garage municipal et à l'Hôtel de ville. Un maximum de trois (3) avis par propriété est émis par année. Pour plus d'information contactez Marie-Ève Goulet au **450 659-7701 poste 231**, courriel : me.goulet@municipalite.saint-philippe.qc.ca

UTILISATION DES CANONS EFFAROUCHEURS

La municipalité de Saint-Philippe a établi une politique encadrant l'utilisation des canons effaroucheurs. Il faut savoir que le canon effaroucheur au propane fait partie des stratégies acoustiques pour tenir les oiseaux à distance des champs de maïs.

L'objectif de la réglementation est de restreindre leur usage. Plus spécifiquement, la politique a pour objectif de :

- Promouvoir une utilisation des canons effaroucheurs au propane respectueux du voisinage;
- Assurer l'utilisation des canons effaroucheurs dans les cas d'urgence seulement;
- Assurer que les producteurs puissent protéger de façon adéquate leurs récoltes;
- Reconnaître les problématiques liées à la culture des petits fruits et du maïs sucré.

Il est aussi important de spécifier que la politique ne donne qu'une autorisation temporaire de 2 semaines pour l'utilisation, laquelle peut-être reconduite au besoin. Il faut cependant démontrer qu'il y a possibilité de perte de récolte. De plus, il est à noter que cette autorisation n'est valable que du 1er juillet au 30 septembre.

Un mécanisme a de plus été mis en place pour le suivi et l'identification des situations d'urgence et il reste à la discrétion de la Municipalité de déclarer ou non l'état d'urgence.

Nous comprenons que certains voisins soient irrités par les détonations des canons effaroucheurs, nous sollicitons donc votre collaboration et votre tolérance à l'endroit des agriculteurs qui ont recours à ce type d'appareil. De la même façon, les agriculteurs doivent comprendre les besoins de leurs voisins. La cohabitation rurale et urbaine pose pour nous tous, le défi de l'ouverture du bon voisinage.

Nous vous invitons à consulter sur le site Web de la municipalité « Politique municipale sur l'utilisation des canons effaroucheurs au propane » ainsi qu'un document sur « la problématique des oiseaux en horticulture » produit par le Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ-Montérégie Ouest).

Pour toute information additionnelle, veuillez communiquer avec le service de planification et de l'aménagement du territoire au **450 659-7701 poste 225**.

RAPPEL

CHANGEZ D'AIR : UN NOUVEAU PROGRAMME DE SUBVENTIONS POUR LE REMPLACEMENT DES VIEUX APPAREILS À BOIS NON-CERTIFIÉS

La Municipalité de Saint-Philippe participe au programme de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA), CHANGEZ D'AIR. À travers ce programme, les consommateurs désireux de remplacer leur vieil appareil à bois non-certifié par un appareil plus performant peuvent obtenir un incitatif financier. L'incitatif prendra la forme d'un paiement en argent qui sera envoyé par l'AQLPA directement.

Pour plus de détails sur le programme, nous vous invitons à communiquer avec le service de planification et de l'aménagement du territoire au **450 659-7701, poste 227. http://www.changezdair.org/.**

SÉCURITÉ DES PISCINES RÉSIDENTIELLES

Au cours de l'année 2012, plus de 75 noyades, impliquant surtout de jeunes enfants, sont survenues au Québec dans des piscines résidentielles. Il est primordial, pour prévenir de tels incidents tragiques, de contrôler l'accès aux piscines. En 2010, le gouvernement du Québec a adopté un règlement sur la sécurité des piscines résidentielles.

Selon la Société de sauvetage, trois (3) règles de prévention sont à prévoir :

- **L'inaccessibilité;**
- **La surveillance;**
- **La vigilance.**

Quelques secondes suffisent pour qu'un enfant échappe à votre attention.

Que vous possédiez déjà une piscine ou que vous prévoyez en installer une, il faut s'assurer de contrôler son accès. L'installation d'une clôture munie d'un mécanisme de verrouillage automatique permet d'éviter un accès direct à la piscine et ce, à partir de la maison, d'un terrain voisin, d'un patio ou d'une terrasse. Une haie, une rangée d'arbres ou un talus ne peut, de quelque façon que ce soit, être considéré comme une clôture.

L'installation d'une piscine, qu'elle soit hors-terre, creusée ou démontable (paroi souple), requiert l'émission d'un permis émis par le Service de planification et de l'aménagement du territoire, au coût de 40 $ pour une piscine hors-terre ou démontable, et de 50 $ pour une piscine creusée.

Renseignez-vous pour connaître toutes les normes applicables à l'installation d'une piscine en composant le **450 659-7701 poste 225.**

Le moindre détail peut sauver une vie!

Service du génie et des travaux publics

SEMAINE NATIONALE DES TRAVAUX PUBLICS

La Municipalité de Saint-Philippe profite de la **Semaine nationale des travaux publics** qui se tient cette année entre les **19 et 25 mai** prochain, pour présenter son Service du génie et des travaux publics.

LA MISSION :

- Entretenir les équipements, infrastructures et bâtiments de la municipalité pour s'assurer de leur bon état et longévité;
- Assurer les services essentiels à la population et intervenir en cas d'urgence selon son champ de responsabilité;
- Être à l'écoute des attentes du citoyen tout en respectant les orientations municipales et les obligations légales et financières
- Voir à la conception et la réalisation des travaux de réfection majeure des infrastructures municipales.

L'ÉQUIPE :

L'équipe est composée d'employés professionnels et dévoués qui travaillent à mettre en valeur le territoire et ainsi assurer une qualité de vie et de sécurité pour les citoyens.

Le personnel administratif comprend deux adjointes qui sont partagées avec le Service de sécurité incendie St-Philippe/St-Mathieu (SSI), un technicien en génie municipal et un directeur. Ces derniers viennent en appui à l'ensemble du personnel aux opérations. Ils œuvrent notamment dans les domaines relatifs à la santé et sécurité au travail, au service de communications aux citoyens, à la gestion documentaire, au suivi des requêtes, aux méthodes et aux programmes de travail, aux relations avec les fournisseurs et firmes d'ingénieurs, à la gestion des projets et au comité d'environnement et d'embellissement.

De plus un mécanicien s'occupe de l'entretien préventif, des réparations de la flotte de véhicules et des équipements des services GTP et SSI.

Quelques chiffres…

- 10 camionnettes
- 5 camions
- 3 camions fourgon
- 5 tracteurs
- 6 remorques
- 1 rétrocaveuse
- 1 mule

LES DIVISIONS

RÉSEAU ROUTIER

Cette division s'occupe notamment d'entretenir la chaussée, d'effectuer le balayage des rues et des pistes multifonctionnelles, de procéder au marquage, de faire le déchiquetage de branches, d'entretenir le système d'éclairage de rue, de nettoyer les fossés ainsi que de déneiger les rues, trottoirs et stationnements.

Cette division est composée d'un (1) chef d'équipe, de trois (3) employés journaliers et d'un (1) chauffeur.

Quelques chiffres…

- 63 km de routes;
- 4 km de trottoirs ou pistes multifonctionnelles
- Plus de 100 km de fossés
- Plus de 400 lampadaires de rues

RÉSEAU ÉGOUT ET AQUEDUC

Cette division s'occupe notamment de l'entretien du système d'aqueduc et des systèmes d'égouts sanitaires et pluviaux. Grâce au programme d'entretien, de détection et de réparation des fuites, la municipalité bénéficie de la meilleure consommation d'eau potable de la région. Cette division a également la responsabilité du bon fonctionnement des étangs aérés et des postes de pompage, afin de rencontrer toutes les exigences du ministère du Développement durable de l'environnement, de la faune et des parcs. Finalement, cette division exerce la surveillance des nouvelles entrées de services réalisées par les entrepreneurs et s'assure du bon fonctionnement des jeux d'eau.

Cette division est composée d'un (1) chef d'équipe et d'un (1) opérateur réseau d'aqueduc.

Service du génie et des travaux publics

Quelques chiffres…

- 4 étangs aérés
- 3 postes de pompage
- Plus de 708 000 m³ d'eaux usées traitées
- Près de 185 bornes d'incendie
- Plus de 400 vannes de rues
- Plus de 27 km de conduites d'eau potable
- Plus de 27 km de conduites d'égout sanitaire
- 1 jeu d'eau
- 65 nouvelles entrées de service inspectées en 2012

PARCS, ESPACES VERTS ET BÂTIMENTS

Cette division s'occupe notamment de l'entretien de tous les parcs et espaces verts. Elle veille à ce que les modules de jeux soient sécuritaires pour les tout-petits. Cette division voit également à l'entretien du gazon (coupe, fertilisation, terreautage, aération) à l'entretien des plateaux sportifs et du mobilier urbain, à la vidange des poubelles, à l'entretien des aménagements paysagers et floraux, à l'entretien des patinoires, etc. Elle voit également à l'entretien ménager des bâtiments et au montage de salles. Elle s'assure que les programmes d'entretien des systèmes de mécanique des bâtiments (chauffage, climatisation, plomberie, électricité) soient bien exécutés.

Grâce à cette division, la municipalité offre à ses citoyens de belles décorations lors des fêtes de l'Halloween et de Noël.

Finalement, les employés dédiés à cette division donnent un fier coup de main au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, dans la préparation des fêtes municipales.

Cette division est composée d'un (1) chef d'équipe et de 3 journaliers.

Quelques chiffres…

- 5 parcs;
- Plus de 110 000 m² de gazon à entretenir
- 6 bâtiments
- 14 aires de jeux
- 1 terrain de basketball
- 1 terrain de baseball
- 4 terrains de soccer
- 3 patinoires
- 4 jeux de pétanque

Comme vous pouvez le constater, le boulot ne manque pas au Service du génie et des travaux publics. Les employés municipaux travaillent fort pour permettre à chaque citoyen de bénéficier de bons services.

LIGNE INFO-TRAVAUX

La municipalité de Saint-Philippe effectue régulièrement l'entretien de ses infrastructures. Il y a donc divers types de travaux qui sont réalisés tout au long de l'année, tels que le pavage de rues, les réparations d'aqueducs, etc. Par conséquent, une ligne info-travaux a été mise en place pour vous informer des chantiers de construction qui sont prévus et/ou en cours de réalisation.

Pour rejoindre la ligne info-travaux, composez le **450 659-0204 - option 1** et faites la sélection désirée. Vous serez ainsi mieux informés pour planifier vos déplacements.

Service du génie et des travaux publics

CONCOURS « MAISONS FLEURIES »

Des changements sont apportés aux règles du concours.

Il n'est plus requis de s'inscrire. De plus, il y aura deux (2) prix par district électoral pour la catégorie façade résidence et trois (3) prix pour l'ensemble de la municipalité dans la catégorie commerce, institution, camping et centre équestre.

À noter que les gagnants des 1er prix de 2012 ne sont pas éligibles pour 2013.

Comme la floraison sera à son maximum au cours des deux dernières semaines de juillet, les juges profiteront de cette période, pour sillonner les rues de la municipalité, afin de déterminer les gagnants.

DISTRIBUTION D'ARBRES & ARBUSTES ET ÉCHANGES DE VIVACES

Encore une fois cette année, la municipalité va distribuer gratuitement des arbres et arbustes, lors de la grande vente-débarras qui se tiendra le samedi 1er juin, dans le parc Gérard-Laframboise. Les membres du comité d'embellissement et d'environnement seront sur place pour la distribution.

Les quantités sont limitées... donc **premier arrivé, premier servi !**

Prendre note, qu'il y aura possibilité d'échanger des vivaces, alors amenez les vôtres!

ENTRETIEN DES TERRAINS

Le Service du génie et des travaux publics désire vous rappeler qu'en vertu de la réglementation municipale, chaque propriétaire, locataire ou occupant d'un terrain doit entretenir la pelouse de son terrain, dont la partie est située dans l'emprise de la rue en façade du terrain. Également pour les lots de coin, chaque propriétaire se doit d'entretenir la pelouse située dans l'emprise en bordure de rue, en marge latérale.

CONSOMMATION D'EAU POTABLE

Selon les relevés, la consommation d'eau par habitant a été la meilleure de la région au cours de la dernière année. En effet, pour l'année 2012 la consommation d'eau pour la municipalité a été de 506 571 m^3 pour une moyenne de 124.56 m^3/hab., comparativement à une moyenne de 189.42 m^3/hab. pour l'ensemble des municipalités avoisinantes.

Félicitations aux citoyens pour leur souci d'économie en matière d'eau potable, mais également aux employés responsables du secteur aqueduc.

VANDALISME

Le vandalisme est un fléau auquel toutes les administrations publiques doivent faire face. Il en coûte très cher à tous les contribuables. Par exemple, le remplacement d'une glissade peut coûter jusqu'à 5 000 $. Il est toujours malheureux que, pour des raisons de saccage, la municipalité ait à restreindre temporairement ou définitivement l'utilisation d'une aire de jeux.

Le vandalisme participe à la dégradation de notre milieu de vie. On peut considérer les actes de vandalisme comme des « crimes sans victime », or le vandalisme a des conséquences importantes.

Travaillons ensemble en amont du phénomène par la « Sensibilisation ! »

FOSSÉ

Le Service du génie et des travaux publics tient à vous rappeler que pour toute fermeture de fossé et d'égout pluvial, une autorisation de la municipalité est nécessaire. Le certificat d'autorisation vous indiquera la bonne façon de faire, notamment la grosseur et le type de tuyau, le nombre de puisards requis, etc. Aucun frais n'est rattaché à la délivrance dudit certificat.

Pour toutes informations, nous vous invitons à communiquer au **450 659-7701 poste 321**.

Service de sécurité incendie

Après plus de 13 ans d'attente, le schéma de couverture de risques sera opérationnel à compter du 1er juin prochain. Basé sur la *Loi sur la sécurité incendie* chapitre S-3.4, le schéma propose une réforme complète du milieu incendie :

- Bureau de prévention;
- Enquêtes en recherches, circonstances et causes des incendies;
- Plan de déploiement basé sur la proximité et le temps de réponse;
- Analyse et catégorisation des bâtiments;
- Réponse de plusieurs services lors d'un appel initial touchant un bâtiment;
- Pompiers en devoir, de 6 h à 18 h, en temps régulier.

C'est sur ces éléments que le Service de sécurité incendie (SSI) a multiplié ses efforts depuis plus d'un an, pour être en mesure de répondre aux nombreuses demandes du Ministère.

Pour la première fois depuis sa création (1973-74), le SSI pourra compter sur deux (2) pompiers réguliers et ce, dès le 8 mai 2013. Deux (2) chefs aux opérations viendront aussi couvrir les 60 heures de garde en semaine, tout en effectuant des gardes externes.

Les 2 chefs aux opérations : Yannick Cyr et Sébastien Lavoie

Deux chefs à temps partiel qui offriront le support en Santé Sécurité et en Soutien Stratégie.

Les 2 chefs à temps partiel : Alain Coté et Steeve Munger

L'équipe de jour sera complétée par quatre (4) pompiers. Leurs tâches quotidiennes seront, la visite des résidences pour le programme de vérification des avertisseurs de fumée, les interventions de premiers répondants et incendie, la formation continue ainsi que la vérification et l'entretien des équipements.

Aussi, la nouveauté qu'apporte le schéma de couverture de risques est le concept de la Multi-Casernes. Plus spécifiquement, Il s'agit du temps de réponse durant la journée. En fait, les cinq (5) services de sécurité incendie SSI du Roussillon (Est) répondront selon le type d'intervention et de bâtiment. Ainsi, les unités de Candiac-Delson, ainsi que celle de La Prairie feront dorénavant partie de notre quotidien.

Le soir et le week-end, quatre (4) équipes de huit (8) pompiers viendront offrir une disponibilité de garde externe, en respectant la norme qui veut que les unités soient sur place avec huit (8) à douze (12) pompiers pour un temps de réponse inférieur à quinze (15) minutes et ce, peu importe l'endroit sur le territoire.

La mise en place de cette nouvelle structure a débuté il y a quelques mois par un projet pilote. Le SSI a modifié ses protocoles et discuté avec ses confrères des autres municipalités pour bien arrimer la logistique.

Toutes ces démarches s'inscrivent dans le cadre des changements provoqués par l'élaboration du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie et d'une volonté des villes et des services de sécurité incendie d'optimiser leurs ressources afin d'améliorer la sécurité des citoyens.

Depuis janvier dernier, le SSI est passé en mode opération. Le SSI aimerait par conséquent, remercier Yannick Cliche, pompier éligible aux postes d'officiers, qui a relevé le défi de bien préparer le terrain et ainsi amener les pompiers de jour à être fins prêts à intervenir.

Comme les démarches sont en cours depuis quelques années, la marche financière est beaucoup moins élevée que plusieurs villes voisines. Un camion-citerne et une unité de secours seront les derniers items à acquérir d'ici juin 2014, pour être conforme au schéma.

Yannick Cliche

Le Service de sécurité incendie vous invite donc à faire un arrêt à la caserne durant la Semaine de la Municipalité ou durant vos périodes de vacances, pour constater les nombreux changements. Les pompiers en place, toujours aussi aimables et professionnels, vous accueilleront et se feront un plaisir de vous faire faire une visite des lieux en vous donnant des explications sur le volet médical, sur les premiers répondants, ainsi que sur les techniques de sauvetage terrestre avec la mule à chenille.

Que la prudence et la sécurité fassent partie intégrante de votre été. Bonne saison estivale à tous !

Régie intermunicipale de police Roussillon

CAMPAGNE DE PRÉVENTION DES VOLS D'ESSENCE

Partir sans payer c'est faire le plein… d'ennuis !

Afin de diminuer le nombre de vols d'essence, la Régie intermunicipale de police Roussillon lance une campagne de prévention des vols d'essence.

Avec la montée des prix de l'essence et les problèmes que cela peut engendrer, certaines personnes font le plein d'essence et quittent les lieux sans payer. Peu importe la raison ou le montant en cause, il s'agit d'un vol. Ces comportements causent des enquêtes policières qui pourraient être évitées, mais entrainent surtout des pertes importantes aux commerçants.

Les objectifs poursuivis par cette campagne sont de diminuer le nombre de vols d'essence et d'augmenter l'efficacité des enquêtes policières relatives à ces actes criminels.

Le succès de cette opération nécessite une collaboration entre le service de police, les responsables des commerces et les employés. En ce sens, il est prévu que les agents aux relations communautaires de la Régie fassent une tournée des stations-services du territoire.

BIENTÔT CONDUCTEUR D'UN CYCLOMOTEUR

Depuis le 2 mai 2010, il est obligatoire de réussir le cours de conduite « *Programme d'éducation à la sécurité routière – Conduite d'un cyclomoteur* » pour obtenir le permis de conduire un cyclomoteur (classe 6D). Un dépliant de la SAAQ présente le cours et explique comment obtenir et conserver son permis de conduire. Il contient également un modèle de contrat familial à signer par le futur conducteur et son parent ou tuteur, permettant d'établir des règles à respecter par chacune des parties et de préciser les attentes et responsabilités de chacun.

Pour plus d'informations consultez le **http://www.saaq.gouv.qc.ca/**

ZÉRO ALCOOL POUR LES 21 ANS OU MOINS

Depuis le 15 avril 2012, le zéro alcool s'applique également à tous les titulaires de permis de conduire âgés de 21 ans ou moins, peu importe la classe de leur permis (véhicule de promenade, motocyclette, cyclomoteur, véhicule lourd, autobus, etc.). Cette nouvelle mesure vise à réduire le risque d'accidents liés à l'alcool au volant chez les jeunes, tout en préservant leur mobilité.

Sanctions

Les sanctions prévues pour les conducteurs de 21 ans ou moins qui conduiront après avoir consommé de l'alcool sont les mêmes que celles prévues pour les titulaires d'un permis d'apprenti conducteur ou d'un permis probatoire.

Ainsi, même lorsque leur taux d'alcoolémie ne dépassera pas la limite légale de 80 mg d'alcool par 100 ml de sang, leur permis sera immédiatement suspendu pour une période de 90 jours. Ensuite, s'ils sont déclarés coupables :

- ils verront 4 points d'inaptitude inscrits dans leur dossier de conduite;
- ils devront payer une amende de 300 $ à 600 $ (plus les frais).

Si leur alcoolémie dépasse 80 mg d'alcool par 100 ml de sang, ils pourront être poursuivis en vertu du Code criminel. S'ils sont déclarés coupables, ils seront soumis à d'autres mesures et sanctions.

Saviez-vous que...

Des poursuites criminelles peuvent aussi être intentées contre une personne dont le taux d'alcoolémie est inférieure à 80 mg d'alcool par 100 ml de sang ?

En effet, le Code criminel interdit la conduite d'un véhicule lorsque sa capacité de conduire est affaiblie par l'effet de l'alcool ou de la drogue.

http://www.saaq.gouv.qc.ca/

MRC DE ROUSSILLON
www.mrcroussillon.qc.ca

COLLECTE DE SURPLUS DE CARTON ... 5 JUILLET 2013

La municipalité de Saint-Philippe tient à vous donner quelques conseils pour la collecte de surplus de carton :

- Placer le carton à deux (2) pieds du bac de recyclage, afin de ne pas nuire à la collecte robotisée
- Ne pas les attacher ou les ficeler
- Carton seulement : retirer les sacs et les morceaux de styromousse des boîtes
- Défaire les boîtes trop volumineuses et éviter les charges trop lourdes par exemple : ne pas remplir une boîte de frigo de retailles de carton.

MATIÈRES RÉSIDUELLES

Saviez-vous que…

Selon Recyc-Québec, 12 % du contenu de votre poubelle est constitué de gazon et de résidus verts. Pour la MRC de Roussillon, cela représente près de 6 500 tonnes enfouies annuellement. Or, toutes ces matières sont parfaitement valorisables. Voici comment :

- Planifiez vos aménagements paysagers, pour réduire à la source la production de déchets
- Herbicyclez, c'est bon pour votre gazon
- Compostez, pour obtenir un engrais de qualité

Pour plus d'information, visitez le **www.mrcrousssillon.qc.ca** sous l'onglet « Matières résiduelles ».

MRC DE ROUSSILLON
www.mrcroussillon.qc.ca

Visitez le www.mrcroussillon.qc.ca sous l'onglet « Matières résiduelles » ou bien appelez au 450 638-1221 poste 335

SAINT-PHILIPPE SOULIGNE LA SEMAINE DE LA MUNICIPALITÉ

C'EST UN RENDEZ-VOUS

La Semaine de la municipalité est un événement qui vise à vous faire connaître quelques-uns des services qui vous sont offerts et ainsi, vous rapprocher de «votre» administration municipale. Sous le thème « Ensemble pour une communauté en action », la municipalité vous présente …

VENDREDI 7 JUIN DE 9 H À 12 H

1 CASERNE DES POMPIERS :

Service de sécurité incendie :

- Qui n'a pas rêvé d'être pompier? Comment cela se passe-t-il lorsque nos pompiers ont un appel d'incendie? Venez vivre l'expérience!
- L'Unité Communautaire des Mesures d'Urgence (UCMU) sera sur place!

2 HÔTEL DE VILLE :

Service du génie et des travaux publics :

- Vous aimeriez découvrir tous les aspects du travail de notre équipe aux travaux publics?
- Venez voir de plus près les véhicules, pépine, camions, tracteurs…
- Les enfants s'amuseront dans un parcours avec notre équipe!

Service de planification et de l'aménagement du territoire:

- Venez découvrir comment on conçoit une ville.
- Exposition de photos et d'objets anciens par le comité du patrimoine

BIBLIOTHÈQUE :

- Apporte ton dessin sous le thème « Dessine-moi ton voisinage » et participe au tirage!
- Visite ta bibliothèque.

SERVICE DES LOISIRS :

- Découvrez nos activités estivales.
- Le tennis un sport pour tous!

ET PLUS ENCORE…

- Maison des jeunes: Venez visiter la Maison des jeunes et rencontrer les intervenants.
- Régie de police intermunicipal de Roussillon : Rencontrez les policiers et découvrez l'importance de la sécurité routière.

En cas de pluie, toutes les activités seront remises au lundi 10 juin.

Et dès le coucher du soleil
FILM EN PLEIN AIR
Au parc Gérard-Laframboise

GRATUIT

OZ *le magnifique*

SAMEDI 8 JUIN DE 9 H À 12 H

Service de sécurité incendie :

- Qui n'a pas rêvé d'être pompier? Comment cela se passe-t-il lorsque nos pompiers ont un appel d'incendie? Venez rencontrer nos pompiers!
- L'Unité Communautaire des Mesures d'Urgence (UCMU) sera sur place !

Service de planification et de l'aménagement du territoire:

- Exposition de photos et d'objets anciens par le comité du patrimoine

Service des loisirs :

- Découvrez nos activités estivales
- Animation avec l'équipe du camp de jour

Bibliothèque :

- Vente de livres usagés (jusqu'au 22 juin)
- Venez rencontrer l'auteure Sophie Rondeau, elle vous présentera ses livres, vous parlera du métier d'auteur et vous présentera les différentes étapes pour publier un livre.

En cas de pluie, certaines activités se tiendront à l'intérieur.

ET PLUS ENCORE…

- Maison des jeunes: Venez visiter la Maison des jeunes et rencontrer les intervenants.

Le conseil municipal à l'écoute du citoyen !

Des membres du conseil seront présents pour répondre à vos questions et recevoir vos commentaires, le tout dans une perspective de toujours mieux vous servir.